

Contrepoint

TTIP: Le retour de l'investisseur de droit divin

La campagne électorale pour les élections européennes qui s'achève cette semaine n'a pas beaucoup traité des négociations actuellement en cours entre l'UE et les Etats-Unis concernant le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (en anglais: TTIP ou TAFTA). Les électeurs européens auraient pourtant grand intérêt à s'informer sur les nombreuses questions posées par cet accord.

La première question concerne les termes de la négociation quand on sait que le mandat donné à la Commission pour négocier avec les Etats-Unis est secret, y compris pour nos députés européens!

De grandes organisations de la société civile luxembourgeoise (parmi lesquelles la Fondation Caritas, Greenpeace, le Mouvement écologique, l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs) et les principaux syndicats se sont déclarés pour un arrêt des négociations sur le TTIP, dénonçant à juste titre le danger effectif que le TTIP ferait peser sur les ré-

glementations européennes concernant le droit social (protégeant aussi bien les salariés que les consommateurs) et environnemental.

En effet, les réglementations en cours en Europe sont généralement bien plus exigeantes que leurs équivalentes américaines. Toutes ces menaces sont de près ou de loin liées à la question de la «protection de l'investisseur étranger».

Entendons-nous: l'investisseur évoqué ici n'est pas le bon père de famille qui souhaite faire fructifier son épargne: il s'agit plutôt d'une grande entreprise qui simplifierait dans un pays étranger à son pays d'origine.

Contrairement à l'investisseur national, l'investisseur étranger serait en droit de traîner un Etat en justice devant une instance supranationale, si celle-ci estimait que le droit en vigueur de l'Etat en question pourrait, d'une façon ou d'une autre, constituer un frein à sa création de profits. Il opérerait un transfert irrémédiable d'une part de notre souveraineté

vers le secteur privé.

Fantasmé: Plus en Uruguay ni en Australie, où le géant du tabac Philip Morris est en procédure contre les législations antitabac en vigueur dans les deux pays.

Dans une autre réclamation, le géant pharmaceutique Eli Lilly attaque des lois sur les brevets au Canada par lesquelles l'utilité médicale d'un médicament doit être démontrée avant de pouvoir déposer un brevet.

Les avocats de santé publique ont baptisé les accords semblables à celui prévu dans le TTIP: «un piège pour l'accès aux médicaments».

«Parfois la simple menace d'une plainte ou son dépôt a suffi pour voir des législations abandonnées ou privées de substance», expliquent Corporate Europe Observatory et Transnational Institute dans un rapport publié en juin dernier.

Qui sont ces juges qui trancheront les contentieux? «Des tribunaux ad-hoc, c'est-à-dire un panel de trois membres issus

d'un club d'avocats privés et englués dans des conflits d'intérêts».

En tant qu'association promouvant un investissement responsable et durable, Erika ne peut que se joindre au concert des nombreuses organisations qui demandent l'arrêt immédiat de ces négociations.

Le TTIP n'est que la résurrection d'anciens traités qui voulaient donner des pouvoirs exorbitants à l'investisseur étranger comme l'accord multilatéral sur les investissements en 1998 et l'accord général sur le commerce et les services initié par l'OMC au début des années 2000: la «stratégie de Dracula» visant à mettre en lumière leur nocivité leur a été fatale, espérons qu'il en sera de même pour le TTIP!

JEAN-SEBASTIEN ZIPPERT
COORDINATEUR ETIKA - INI-
TIATIV FIR ALTERNATIV FI-
NANZEIERUNG ASBL

